

**ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA PÉDAGOGIE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE
EN FAVEUR DES COLLÈGES PRIVÉS
ANNÉE 2024**

**Cinquième commission : Affaires
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 septembre 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-09-20-116**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 20 septembre 2024 à 14h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la délibération n° 609 du 24 mars 2023, par laquelle l'Assemblée Départementale a approuvé le Plan départemental « Agir pour la Jeunesse », incluant un renforcement du dispositif de financement des actions complémentaires à la pédagogie dans le cadre de l'orientation 6 « Favoriser la découverte – élargir son horizon culturel, sportif ou linguistique »,

Considérant la délibération de la Commission Permanente du 11 juillet 2023 qui présente les modalités d'attribution des subventions proposées dans le cadre d'actions complémentaires à la pédagogie,

Considérant que, par délibération du 12 avril 2024, l'Assemblée Départementale a décidé de renouveler le montant de son aide aux collèges dans le cadre de cet appel à projets,

Considérant les crédits de 5 500 € inscrits pour les aides complémentaires à la pédagogie pour les collèges privés dont 3 580 € ont été sollicités lors de la 1^{ère} campagne de cet appel à projets,

Considérant la demande de subvention présentée par le collège « Fénelon – Notre Dame » remplissant les conditions d'attribution,

Considérant l'avis favorable de la 5^{ème} Commission du 6 septembre 2024,

DECIDE :

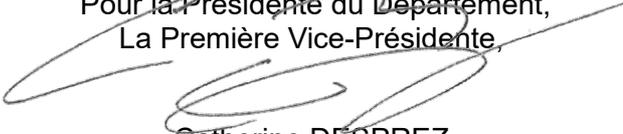
1°) de valider un crédit de 1 500 € pour l'aide complémentaire à la pédagogie, pour le collège privé Fénelon-Notre Dame dont le projet se présente comme suit :

Canton	Commune	Collège bénéficiaire	Objet de la demande de subvention	Montant alloué lors de la 1ère campagne	Montant de l'aide subventionnable	Taux	Montant accordé
La Rochelle 1	La Rochelle	Fénelon - Notre Dame	Voyage sur les hauts lieux de mémoire de la 1 ^{ère} guerre mondiale et participation aux cérémonies nationales du 11 novembre et ravivage de la flamme sous l'arc de Triomphe.	600 €	41 241 €	4 %	1 500 €

2°) de libérer les sommes dues sur présentation par le Chef d'établissement d'un bilan pédagogique et financier à la suite de la réalisation du séjour ou de l'action financée.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ